**La répression continue de s'abattre sur les lycéens :**

**appel à la solidarité des professeurs**

Le mouvement lycéen contre la loi travail de ces deux dernières années avait déjà subi de plein fouet, sous le quinquennat « socialiste », l'extrême brutalité de la répression policière (notamment au lycée Léonard de Vinci de Levallois Perret, au lycée Suger de Saint Denis, au lycée Bergson de Paris) et c'est à nouveau le cas avec le pouvoir macronien. Dernière affaire en date : la centaine de lycéens qui ont voulu organiser une AG au sein de lycée Arago (Paris 12ème) et se sont retrouvés nassés, confinés dans des fourgons, entassés dans des cellules de garde à vue, fouillés, humiliés, jugés ou en voie de l'être au tribunal et pour beaucoup d'entre eux condamnés ou mis en examen.

Nous condamnons unilatéralement cette répression dont s'est rendu coupable l'Etat par le moyen de ses représentants, ministre de l'intérieur, préfets et chefs d'établissements. Nous exprimons notre solidarité pleine et entière à tous les lycéens mobilisés, exigeons la levée de toutes les sanctions déjà prises à leur encontre et appelons tous les professeurs et notamment nos collègues du lycée Arago à en faire de même en produisant des communiqués en ce sens et à s'opposer à toutes nouvelles sanctions qui pourraient s'abattre sur les élèves en interne.

Plus généralement, notre position déjà exprimée dans un communiqué datant de mai 2016 reste inchangée :

 « Nous exigeons et nous nous mobilisons pour l'annulation immédiate de toutes les poursuites judiciaires et de toutes les condamnations contre nos élèves, contre les jeunes en général ainsi que l'arrêt de toute répression administrative au sein des lycées et universités (conseils de discipline, blâmes, menaces de toutes sortes...). Nous dénonçons la collaboration de certaines directions d'établissements avec les services de police pour réprimer les lycéen.ne.s. Nous affirmons notre pleine solidarité avec les élèves, premières victimes des mesures iniques imposées par (les) gouvernements (successifs) et des violences policières inouïes qui les accompagnent. Nous défendons le droit des lycéen.ne.s à se mobiliser et à exercer ainsi leur liberté d'expression. Si le droit de grève et de manifestation était respecté pour les lycéen.ne.s, il n'y aurait aucun débordement, aucune violence.

Aussi nous nous engageons à faire à chaque fois la démonstration active et résolue de cette solidarité en refusant d'être instrumentalisé.e.s pour empêcher nos élèves de manifester :

 🡺 tout d'abord, refusons de faire cours lorsque notre établissement est bloqué par les élèves ou de rester confiné.e.s à l'intérieur comme le souhaiterait notre administration n'hésitant pas à brandir notamment la vaine menace d'un pseudo « devoir de réserve  » des professeur.e.s qui, juridiquement, n'existe pas ;

🡺 ensuite, demeurons aux côtés de nos élèves en cas de blocus afin d'empêcher que la police ne se croie tout permis en l'absence de témoins adultes ;

🡺 enfin, réunissons nous systématiquement en assemblée générale afin  de produire des communiqués pour faire connaître la mobilisation contre la répression policière et empêcher les sanctions   administratives d'autant plus abjectes, qu'elles engagent l'avenir des jeunes. »

**L'assemblée générale du lycée Mozart réunie le 1er juin 2018**

**adopté à l'unanimité des présents (23 personnes moins 2 ne participant pas au vote)**